



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
N°18/012  
Grand Port Maritime du Havre**

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un Titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Sud-est du Pont VI sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5009 et en vue de l'implantation d'une activité liée aux constructions métalliques, à la menuiserie métallique, à la tôlerie, à la chaudronnerie métallique et aux installations industrielles.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société EIFFAGE METAL, 3 place de l'Europe – 78140 VELIZY VILLACOUBLAY, n° de SIREN 333 916 385, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société EIFFAGE METAL ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 18-094 portant sur la dépendance susvisée le 22/08/2018.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain d'une superficie de 4 472 m<sup>2</sup>.  
Durée de la convention : 3 ans à compter du 01/01/2018.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **16/11/2018**